AGRESSION

Journée mouvementée Au CPOS

Le 28 février 2023, l'un des nôtres a été victime d'une lâche et gratuite agression de la part d'une personne détenue.
Hier à 07h45, notre collègue S. constate qu'il y a un drapeau au niveau de la cellule EMAH2328 occupée par les détenus D. et A. . Comme tout bon professionnel, il se rend vers cette dernière afin de récolter les doléances des personnes détenues.
A l'ouverture de la porte de la cellule, le détenu D. lui annonce un problème de cohabitation avec son codétenu. Jusque-là, tout va bien et notre collègue lui explique les démarches à suivre.
Sans même attendre la fin des explications, le détenu D. lui assène un violent coup de poing au niveau de l'œil gauche.
Sonné face à la violence du coup de poing, il parvient malgré tout à se diriger vers la grille pour se mettre en sécurité dans un sursaut de survie. Il déclenche l'alarme, les renforts arrivent immédiatement. Le détenu D. se trouve sur la coursive, il s'allonge face contre le sol en voyant l'arrivée des renforts.
Il sera mis en prévention au quartier disciplinaire par l'équipe ELSP.
Notre collègue choqué et blessé est immédiatement pris en charge et conduit à l'hôpital mais il **ne sera pas ausculté car il lui sera demandé de venir dans l'après-midi !!!**

Vers 9h30, nos collègues O. et S. ont sûrement évité un drame.
Ils se rendent à la cellule EMAH1245 occupée par les détenus P., G. et D. car il y a du bruit. A l'ouverture de la porte, ils constatent que **le détenu P. avait dans ses mains un bout de miroir et le détenu G une fourchette visiblement déterminés à en découdre.**
Avec sang-froid et professionnalisme notre collègue O. leur demande de lui remettre les deux armes. Les détenus répondent positivement à cette injonction.
Le gradé roulement est aussitôt avisé de la situation et se rend sur les lieux. **Les détenus P. et G. en viennent finalement aux mains. Des renforts sont demandés et la situation maîtrisée.**

Le syndicat local Force Ouvrière Justice apporte son indéfectible soutient et souhaite un bon rétablissement à S. .

Le syndicat local Force Ouvrière Justice accompagnera ses camarades dans leurs démarches administratives et judiciaires.

Le syndicat local Force Ouvrière Justice exige la sanction maximale pour le détenu violent envers les personnels ; soit 30 jours de QD ferme ; ainsi que son transfert à l'issue.

Le syndicat local Force Ouvrière Justice demande des lettres de félicitations pour les collègues O. et S. pour leur gestion de la situation à la MA1.

Le syndicat local Force Ouvrière Justice a participé ce matin au RETEX suite à l'agression de notre collègue et a été, comme à son habitude, force de proposition.

SLP FO Justice Orléans Saran
Le : 01 03 2023